Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 027-212704704-20261012-146DELIB121026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze-octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 07 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 14

Etaient présents : Mr HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr LEVACHER Philippe, adjoints ; Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, VEZIER Lorna et Mrs CHEVALIER Romain, DURIEZ René, GODEFROY Marc, Mme THENAISIE Caroline.

Absents excusés :
Mr LETERME Christophe qui donne pouvoir à Mme Katie AUBRIL
Mr OULAL Abdelkader qui donne pouvoir à Mme Valérie LAVIGNE COURTEUX
Mme GOURIOU Laura

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

ARBRES DU STADE ROGER PETIT

Lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait souhaité solliciter d'autres entrepreneurs afin d'obtenir plusieurs devis pour l'abattage et l'élagage des arbres le long de l'Allée du Château, derrière le stade Roger Petit.

	Entreprise VARIN	Entreprise REALIVERT	Entreprise LEBORGNE
Abattage de 4 tilleuls	4 320,00	3 878,40 €	3 840,00 €
Rognage de souches	1 152,00	Néant	Compris
Elagage de 14 tilleuls	17 220,00	14 380,80 €	15 960,00 €
Câblage	Néant	7 132,80 €	Néant
Abattage de 2 peupliers	Néant	5 628,00 €	3 600,00 €
TOTAL	**22 692,00 €**	**31 020,00 €**	**23 400,00 €**
		23 887,20 € Sans câblage	

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 027-212704704-20261012-146DELIB121026-DE

Réalivert propose un câblage (cerclage pour éviter que le tronc se fende) de 8 arbres.
Réalivert ne rogne pas les souches.
Les 2 peupliers se trouvent en bordure de l'Allée du Château, proches d'une habitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Leborgne pour un coût de 23 400,00 € T.T.C. Des renseignements seront sollicités auprès de l'entreprise Leborgne en ce qui concerne le câblage des arbres.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

MAIRIE de PONT SAINT-PIERRE (EURE)

146DELIB121026